

ABONNEMENT.

Sauumur. En an. . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trols mois . . . . . 8

Poste:

En an. . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trols mois . . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 AVRIL 1886

L'EMPRUNT

L'emprunt n'est pas enlevé aussi vite que l'espérait le gouvernement. Le rapport a paru dimanche matin au Journal officiel, et le ministère, en brusquant la discussion, pensait que tout serait fini lundi.

Les choses ne se sont point passées ainsi. Il y a tant à dire contre l'emprunt, les promesses fallacieuses du ministère et la déplorable gestion des finances, que les orateurs ne tarissent pas.

M. Andrieux a défendu l'emprunt et a fait appel au patriotisme de la droite pour assurer le vote de cet emprunt.

M. Keller a très-heureusement démontré que l'emprunt demandé par le gouvernement n'était qu'un moyen d'avoir de nouveaux fonds à dépenser, car la liquidation des déficits passés et l'amortissement de la dette flottante exigeraient un emprunt autrement important.

Avant six mois, vous viendrez nous demander un autre emprunt et vous ferez une nouvelle émission de 800 millions.

La commission n'a pas voulu se prononcer sur ce point. En attendant, nous vous refusons notre confiance, parce que nous ne

vole des droites en faveur de l'emprunt. Il ne s'agit pas ici d'une question politique, a dit M. Keller, mais d'une question de salut pour les finances de la France.

Au nom de la droite, M. Keller a protesté en termes dignes, élevés, énergiques, contre l'exclusion de la droite de la commission du budget en en dévoilant les mobiles inavoués et fait appel au pays dans un avenir prochain pour juger les prodiges et les incapables qui mènent la France à la ruine.

L'honorable M. Keller a protesté contre la mise à sac, mal dissimulée par des virements incompréhensibles, des caisses d'épargne, ces caisses des humbles travailleurs dont les dépôts devraient être sacrés entre tous.

Il ressort de tous les tableaux des budgets que le déficit va toujours s'accroissant, que les découverts du Trésor sont chaque année plus larges. Quand bien même il serait aussi vrai qu'il est faux que les finances des régimes précédents aient été aussi déplorables que celles de la République, cela enlèverait-il une parcelle d'opportunité à l'opposition de la droite?

Le gouvernement, pour 1887, comme il a fait pour 1886, cherche à dissimuler la situation, mais ne parvient pas à prouver que l'emprunt soit suffisant pour dégager cette situation; la droite répond:

Avant six mois, vous viendrez nous demander un autre emprunt et vous ferez une nouvelle émission de 800 millions.

Il faut que nous sachions nettement si nous avons besoin, pour liquider la situation, de 900 millions ou de 2 milliards.

La commission n'a pas voulu se prononcer sur ce point. En attendant, nous vous refusons notre confiance, parce que nous ne

voulons être ni vos dupes, ni vos complices. Voilà l'obstruction de la droite.

Quelques chiffres établissant la diminution des impôts et de la dette publique seraient plus concluants que les calinotades de M. Jules Roche et les inondations de la Paix; et tant que ces chiffres ne nous seront pas donnés, nous féliciterons la droite.

En pareil cas, l'obstruction est le plus saint des devoirs parlementaires.

MALADRESSE GOUVERNEMENTALE

Le gouvernement, qui entasse maladresses sur maladresses, vient d'en commettre une dernière qui dépasse véritablement tout ce qu'il était possible d'attendre de son inintelligence.

Après avoir fomenté par sa faiblesse l'insurrection socialiste de Decazeville, il a fini par être effrayé lui-même de ce qu'il a laissé faire et il vient de ressusciter, en faisant arrêter les citoyens Duc-Quercy et Roche, une loi en contradiction si formelle avec les lois socialistes qu'il a édictées lui-même, qu'on peut soutenir avec raison qu'elle devait être considérée comme abrogée.

Les feuilles les plus dévouées au Cabinet Freycinet en sont navrées.

En fait, le gouvernement est responsable de ce qui se passe à Decazeville et les velléités d'énergie qu'il montre en ce moment sont en contradiction avec toute sa conduite jusqu'à ce jour.

De quel droit, en effet, prétend-il aujourd'hui interdire à de simples citoyens d'intervenir dans la grève, alors qu'il l'a fomentée, soutenue et amenée jusqu'à la crise la plus aiguë en autorisant des Conseils municipaux étrangers à la question immédiate de la grève à voter des subventions aux grévistes, c'est-à-dire à soutenir la grève avec l'argent des contribuables?

Le gouvernement s'est associé, en cette occasion, à l'intervention des Conseils municipaux, en autorisant ce vote qu'il avait légalement le devoir de ne pas approuver. Ministres, préfets, maires ont donc commis

indiscutablement le délit reproché à MM. Duc-Quercy, Roche et autres.

Les citoyens arrêtés pourraient parfaitement se justifier devant les tribunaux en invoquant l'exemple du gouvernement, en soutenant qu'ils ne se sont crus autorisés à intervenir dans la grève que lorsqu'ils ont vu le gouvernement y prendre une part aussi active, aussi directe.

En agissant comme il l'a fait, le ministère a sanctionné le droit des meneurs. Son attitude, ses actes sont la consécration du droit de chaque Français à organiser des grèves, à en prendre l'initiative, à soutenir celles qui viennent à éclater.

Il est question, paraît-il, de demander à la Chambre l'autorisation de poursuivre les députés Camélinat et Basly pour la part prise par eux à la grève de Decazeville.

Jamais occasion plus belle ne se sera offerte aux hommes de la droite de faire comprendre au pays à quel point le gouvernement a manqué à ses devoirs et trahi les intérêts qui lui sont confiés. Ils n'ont qu'à rappeler toute sa conduite en présence de la grève et à demander que les poursuites soient dirigées, non pas contre MM. Basly et Camélinat que l'exemple du Cabinet a pu entraîner, mais contre M. de Freycinet lui-même.

Les vrais coupables ne sont pas, en effet, Basly et Camélinat. Si le Cabinet, dès le premier jour, au lendemain de l'assassinat du malheureux Watrin, avait déployé de l'énergie, s'il avait fait son devoir, la grève serait terminée depuis longtemps.

Le vrai coupable, c'est M. de Freycinet. C'est lui qui doit être puni.

C'est lui qu'il faut poursuivre. Nous espérons que les membres de la droite le comprendront et qu'ils n'hésiteront pas à demander sa mise en accusation.

A LA CHAMBRE.

M. Maillard demande à interpellier le gouvernement sur la visite de M. l'ingénieur Bochet à Decazeville et sur l'arrestation de MM. Duc-Quercy et C. Roche.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BRET

Une demi-heure après, Louis et sa mère étaient agenouillés au pied de l'autel de la Vierge, et si recueillis, si fervents, qu'ils ne voyaient pas même ceux qui les entouraient. Pourtant, la marquise avait été de suite reconnue par une de ses vieilles amies, la comtesse du Feuillant, qui, dans l'exultance de sa joie, eut grand-peine à attendre la fin de la messe pour profiter de sa découverte.

Comment, c'est vous, chère! quelle simable surprise! et ce grand garçon-là qui ne nous avait ses vieux amis!

La marquise d'Ardenne se leva et suivit M<sup>me</sup> du Feuillant sous le porche de l'église.

— C'est une vraie fête pour moi de vous retrouver si vite, répondit-elle en embrassant son amie, car je suis arrivée d'hier soir.

— Cela ne me surprend pas, reprit M<sup>me</sup> du Feuillant, vous savez bien que j'ai toujours eu de la chance, et je suis trop vieille maintenant pour en perdre l'habitude. Il est bien convenu que je vous emmène déjeuner... Mon Dieu! que tout le monde ici va être heureux de vous revoir. Pourquoi n'êtes-vous pas plus souvent à Paris? Vous nous manquez tant! Vous êtes de ces femmes qu'on ne remplace pas. Mais venez donc, au lieu de causer là, nous serons bien mieux chez moi.

— Merci, répondit la marquise, je suis désolée, mais je ne puis pas ce matin.

— Vraiment? alors ce soir... à dîner.

— Eh bien, soit, reprit la marquise, à ce soir, avec grand plaisir.

Elle demanda quelques nouvelles, quelques détails sur leurs relations communes, et, cédant à l'impatience à peine comprimée de son fils, elle tendit une dernière fois la main à sa bonne et étourdisante amie, et suivit enfin Louis dans son élégant phaéton.

En quelques minutes ils furent au Bois. Le cheval, incessamment excité par le marquis, fendait l'air avec une extrême rapidité; la matinée était superbe et promettait une chaude journée; les promeneurs, mis en gaieté par ce beau soleil, par ces allées fraîchement ratissées et arrosées, par ces pelouses vertes, qui avaient déjà toute leur parure et que l'été n'avait point encore br-

lées, avaient tous l'air joyeux et avenant. D'ailleurs ils n'étaient pas nombreux. Si peu de gens dans ce févreur Paris ont le loisir ou le courage de se promener ainsi le matin et de jouir d'une fraîcheur et d'une solitude relatives! La marquise d'Ardenne ressentit le bien-être de cette course matinale; elle avait été rompue autrefois à toutes les élégances, à tous les raffinements de la vie parisienne, et elle reconnaissait, avec un étonnement mêlé de satisfaction, ce parfum aristocratique d'une existence qui avait été heureuse et qui s'était éteinte depuis longtemps dans le veuvage et l'isolement.

— Tu as eu une bonne idée, dit-elle à son fils; cette matinée est vraiment délicieuse, et je suis heureuse de retrouver près de toi des souvenirs de ma première jeunesse depuis longtemps disparus.

— Dieu soit loué! chère mère, si votre Louis peut vous rendre un peu de bonheur.

Il avait dit cela avec une impression de tristesse dont sa mère saisit bien la nuance. Elle suivit son regard et le vit qui cherchait avidement dans toutes les directions quelqu'un qu'il ne trouvait pas. L'allure du cheval s'était ralentie sans qu'il songeât à la ramener; évidemment il souffrait d'une espérance envolée et de la pensée qu'il ne verrait pas, ce matin-là, la comtesse Livadia.

— Comme il l'aime! se dit la marquise avec inquiétude.

Au même instant, un nuage de poussière s'éleva

sous les pieds d'un groupe de chevaux au bout de la longue allée qu'ils parcouraient; les yeux du jeune homme lancèrent un éclair de joie.

— Mère, regardez bien, dit-il, c'est elle peut-être.

Les cavaliers s'approchèrent au galop. Ils étaient quatre: le vieux comte Nelsor, superbe et de grande mine dans sa verte vieillesse; le prince et la princesse Barloni, que la marquise connaissait, et la belle Russe.

— Les voilà enfin, dit Louis entre ses dents; ma mère, c'est la comtesse Livadia.

La marquise, profondément agitée, dévorait du regard le groupe qui s'approchait et dont le galop se ralentissait. Quand elle put distinguer Livadia, un flot de sang lui monta aux joues, tant elle fut surprise et comme effrayée de cette grâce, de cette enivrante beauté dont sa nature délicate lui fit apprécier d'un coup d'oeil toutes les splendeurs.

Ils avançaient toujours sans faire attention au phaéton, et la marquise put saisir dans toute sa vérité l'expression de résolution et de charme sévère qui était habituelle à la jeune fille. Puis, quand ils furent à quelques pas, Louis les ayant salués, ils se tournèrent tous légèrement de leur côté et s'inclinèrent, le comte Nelsor avec politesse, Livadia avec un sourire pénétrant qui transforma en un instant son visage, et la petite princesse avec un air mystérieux et empressé, en se penchant











# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale du 27 mars 1886.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1885, a eu lieu le 27 mars 1886, au siège de la Société.

Le rapport passe en revue les chiffres des comptes généraux et des comptes de dépôts en 1885 : Mouvement général de la Caisse, 10,884,052.172 francs 01 c.; du Portefeuille, 6,425,871,192 fr. 30 c.; des comptes de chèques, 3,087,166,472 fr. 77 c.; montant des coupons encaissés, 239,789,906 fr. 76 c.; des ordres de Bourse au comptant, 648,172,147 fr. 51 c.

Les comptes de chèques sont au nombre de 50,123 comptes, en augmentation de 1,916 comptes; leur solde, au 31 décembre 1885, est de 133,698,455 fr. 32 c. dépassant de 11,816,148 fr. celui au 31 décembre 1884; le solde de ces mêmes comptes, au 28 février 1886, est de 166,551,312 fr. 75 c., avec une nouvelle augmentation de près de 13 millions. Le solde des dépôts à échéance fixe, au 31 décembre 1885, est de 89,828,600 fr., et celui du Portefeuille, à la même date, de 129,384,816 fr. 94 c.

Comme on le voit, malgré la situation si défavorable dans laquelle s'est écoulée toute l'année 1885, la Société Générale a su maintenir l'activité de ses services et même l'augmenter sur la plupart des points; mais l'abondance d'argent et l'absence d'affaires ont rendu les remplois de fonds très-peu productifs. La Société a aujourd'hui une organisation aussi complète que possible, et elle est certainement dans les conditions voulues pour profiter la première, dans une large mesure, de la reprise des affaires.

La Société a pris part aux émissions importantes qui ont eu lieu sur la place de Paris, telles que celles des obligations du Crédit Foncier, de la Compagnie des Asturies, Galice et Léon, de Montagnan à Tiaré, des Chemins de fer Économiques, de l'Ouest-Algérien, etc.; et elle a fait seule l'émission des obligations de la Cie du Gaz pour la France et l'Étranger. Dans toutes ces affaires, la Société a continué à montrer quelle était sa puissance de placement et la confiance que le public avait en elle.

Le Conseil n'a pas cru devoir continuer à procéder comme l'année dernière pour le portefeuille de titres, qui avait été laissé, dans les écritures, aux prix du 31 décembre 1883. Les espérances qu'on avait alors d'un relèvement des cours ne s'étant pas réalisées, il a, sauf l'approbation des actionnaires, repris son mode de procéder habituel et ramené les valeurs d'une négociation courante aux cours officiels du 31 décembre 1885; il a cru devoir aussi

régulariser les comptes litigieux qui figuraient dans les écritures, et il a pris, pour faire face à ces deux postes, la réserve extraordinaire, dont le solde disponible, après ce double prélèvement, sera reporté au crédit du prochain exercice.

Le rapport indique que M. Dreyfus a relevé appel du jugement du Tribunal de Commerce qui l'avait renvoyé à faire compte devant un arbitre sur des bases qui, tout en rejetant quelques-unes des prétentions de la Société Générale, donnaient raison à celle-ci sur des points importants, et que le procès est actuellement pendu devant la Cour de Paris.

Il explique qu'au Callao, la situation s'est améliorée et que, par voie de transaction avec l'État Péruvien, le droit de la Société au privilège exclusif de l'exploitation du port, pendant toute la durée de la concession, est maintenant bien défini. A cette occasion, il adresse publiquement ses remerciements au Gouvernement Français pour l'appui qu'il a toujours bien voulu donner à la Société Générale, dans ses justes réclamations au Gouvernement Péruvien.

Les bénéfices de la Société ont été de 3,102,795 francs 75 c., sur lesquels 1,500,000 fr. ont été distribués le 1<sup>er</sup> octobre 1885. Le Conseil a proposé de distribuer, au 1<sup>er</sup> avril 1886, 6 fr. 63 c. par action, soit 6 fr. 25 c., déduction faite de l'impôt de 3 0/0. Cette répartition porte le revenu de l'année à 12 fr. 88 c., soit 5.15 0/0 du capital versé. La réserve ordinaire s'élève à 12,000,000 fr., maxi-

mum fixé par les statuts, et représente 30 fr. par action.

Ces résultats font ressortir ce fait très-important, que, même pendant les années malheureuses, la marche naturelle des opérations de la Société suffit pour assurer une rémunération légitime de son capital.

Le rapport du Comité de censure expose que les censeurs ont suivi avec soin la marche des opérations de la Société pendant l'exercice, et qu'ils ont en bonne situation pour dire que les divers services de la Société fonctionnent régulièrement. Avant d'avoir rendu hommage à l'excellente direction qui préside aux travaux du nombreux personnel de la Société, il affirme la parfaite régularité des chiffres qui sont mentionnés au bilan arrêté au 31 décembre 1885, et donne son approbation aux propositions du Conseil.

L'Assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1885 et adopté la proposition du Conseil pour la fixation du dividende et l'emploi de la réserve extraordinaire. Elle a réélu administrateurs, MM. Blouin et Gide, administrateurs sortants. Elle a nommé administrateurs, MM. de Guvillain, Gay et Lefèvre-Pontalis (Amédée), en remplacement de MM. de Maupas et Talabot, décédés, et M. Denière, démissionnaire. Enfin, elle a réélu censeur M. le baron de Saudrans, censeur sortant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE FROUIN, MARIE.

Par son jugement en date du 6 avril 1886, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic définitif de la faillite du sieur Frouin, Marie, marchand de bœufs à Cornu, commune de Martigné-Briant.

Pour extrait :  
(263) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A VENDRE**

Maison à usage d'Auberge  
Sise à Saumur, à proximité des quais.

**A VENDRE**

AUTRE AUBERGE

A l'entrée du bourg de Saint-Lambert, ayant pour enseigne

**A MA CAMPAGNE**

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE**

AUX ENCHÈRES,

Le dimanche 11 avril 1886, à midi, à Allonnes, place du Mail,

**UNE JUMENT**

Sous poil bai, âgée de 7 ans, provenant de la succession de M. le docteur Foucteau.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UN PETIT CHALET**

Situé à la Croix-Cassée, commune de Villebriant, près le pont du chemin de fer,

Avec jardin, planté d'espaliers, d'arbres fruitiers, et allée de tilleuls,

Le tout d'une contenance d'environ 30 ares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (234)

**A LOUER**

DE SUITE

**MAISON DE CAMPAGNE**

Avec remise, écurie et jardin,

Située route de l'Authon, près la gare.

S'adresser à M. ROZEAU, à Saint-Martin-de-la-Place. (256)

**A CÉDER DE SUITE**

**Un Magasin d'Épicerie**

MERCERIE ET ROUENNERIE

Très-bien achalandé, dans un quartier populaire.

S'adresser au bureau du journal.

**A LA GLANEUSE**

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentie et une apprentie pour les Modes.

ON DEMANDE de suite dix ouvrières pour corsages et jupes. S'adresser à MM. ROCHER et GUILBAUD, 35, rue Saint-Jean. (265)

MANUFACTURE DE

PIANOS et HARMONIUMS

**LÉPICIER & COLLMANN**

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

**AVIS**

M. TREMBLAY, fabricant d'Eaux Gazeuses, rue du Portail-Louis, à Saumur, informe qu'il est le seul représentant autorisé sur la place de Saumur, pour la vente de l'excellente BIÈRE PH. WEBER, de Tours, et que toutes commandes doivent lui être adressées directement pour éviter des retards dans les expéditions.

## Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

**SAUMUR**

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt de Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberoirs d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SANS PALAIS **DENTS** NI CROCHETS  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
**SAUMUR**

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 AVRIL 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 1/2 %	80 70	80 70	Est	800	800	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	519 50	520
3 % amortissable	83 20	82 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1247 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518 50	518	Est	383	382
3 % (nouveau)	83 20	82 85	Midi	1150	1145	— 1865, 4 %	521	522	Midi	383 75	383 75
4 1/2 %	104 25	104 75	Nord	1535	1535	— 1869, 3 %	414	415	Nord	392	392 50
4 1/2 % (nouveau)	108 97	109 30	Orléans	1315	1311 25	— 1871, 3 %	396	396 50	Orléans	385	386 50
Obligations du Trésor	510	509	Ouest	845	850	— 1875, 4 %	523	523	Ouest	388 75	388 75
Banque de France	4245	4250	Compagnie parisienne du Gaz	1546 25	1546 25	Paris-Lyon-Méditerranée	520	522	Paris-Lyon-Méditerranée	383 25	383 25
Société Générale	448 75	447 50	Canal de Suez	2115	2118 75	— 1876, 4 %	520	522	Paris-Bourbonnais	364	364 50
Comptoir d'escompte	988 75	985	C. gén. Transatlantique	471 25	471 25	Bons de liquid. Ville de Paris	532	532	Canal de Suez	580	580
Crédit Lyonnais	520	521 25	Russe 5 0/0 1870	99	98	Obligations communales 1879	455	455			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1345	1350				Obligat. foncières 1879 3 %	438	460			
Crédit mobilier	215	215				Obligat. foncières 1883 3 %	371	370			

### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR						
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	6	55	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte			
matin (s'arrête à la Possonnière)						Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44
matin, omnibus-mixte.						Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 30	8 46		Saumur.	5 33	9 06	1 25	6 58
soir, omnibus.						Brézé.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 38	8 54		PortBoulet.	5 42	9 15	1 34	7 05
soir, omnibus-mixte.						Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.						
3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.						Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 30
8 — 31 — omnibus.						Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 18	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 55	Neuville	6 28	1 57
9 — 37 — omnibus.						Lernay	7 02	8 04	2 11	5 4	8 51	Lernay	6 07	9 21	1 28	4 37	8 0	Arçay	8 37	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	2 58
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.						Brion-s-Thouet	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 1	Neuville	7 50	3 58
4 — 44 — omnibus (s'ar. à Tours)						Tbouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 53	4 24	11 27	Loudun	8 49	4 38
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Angers).																	Poitiers	10 38	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 38	
10 — 36 — (s'arrête à Angers).																								

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet  
Hôtel-de-Ville de Saumur,